Modalités « Prélèvement »

Depuis la mise en place du prélèvement SEPA début 2014,
une nouvelle procédure est en place.

Il faut nous faire connaître par
- courrier électronique (contact.anr34site@anr34.fr) ou
-postal (ANR 34 BP 20065 34002 Montpellier Cedex 1)
votre souhait d'adhérer au prélèvement.

Nous vous ferons parvenir un formulaire pré-rempli, dénommé mandat,
que vous devrez nous retourner, daté et signé.

Le prélèvement a lieu en 2ème quinzaine de mars.

Il s'interrompt :
- quand vous le désirez (signalisation par écrit)
- automatiquement si décès, radiation, démission
- Ou mutation dans un autre département (changement d'adresse).